DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-59 – (5)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents :**
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Élodie PAULS, Romain BRETON

- **Était absent :** Kévin PHALIP

- **Procuration :** Élodie PAULS à Anne THEVENOT

Secrétaire de séance : Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-59 – (5) / Adoption du pacte de gouvernance 2026-2032 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;
Vu la délibération n° 4224 du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2026 approuvant le principe de la révision du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ;
Vu la délibération n° 4259 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2026 approuvant le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et décidant de le soumettre pour avis aux conseils municipaux des communes membres ;
Vu la présentation du projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault lors de la Conférence des maires du 14 septembre 2026 ;
Vu le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ;
Considérant que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault s'est dotée, au cours du précédent mandat, d'un pacte de gouvernance destiné à formaliser les principes de coopération entre l'intercommunalité et ses communes membres ;
Considérant que la révision de ce pacte vise à prendre en compte les évolutions intervenues depuis son adoption ainsi que les orientations du mandat 2026-2032, tout en réaffirmant les valeurs fondatrices de la gouvernance communautaire ;
Considérant que le projet de Pacte de gouvernance a notamment pour objet de préciser les principes de gouvernance, la place des communes, le rôle et l'articulation des différentes instances, les modalités de préparation des décisions, l'association des communes concernées ainsi que les orientations en matière de mutualisation ;
Considérant qu'en application de l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le projet de Pacte de gouvernance est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de deux mois à compter de sa transmission pour se prononcer ;
Considérant qu'il appartient ainsi au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **ÉMET** un avis FAVORABLE sur le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, annexé à la présente délibération,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com